



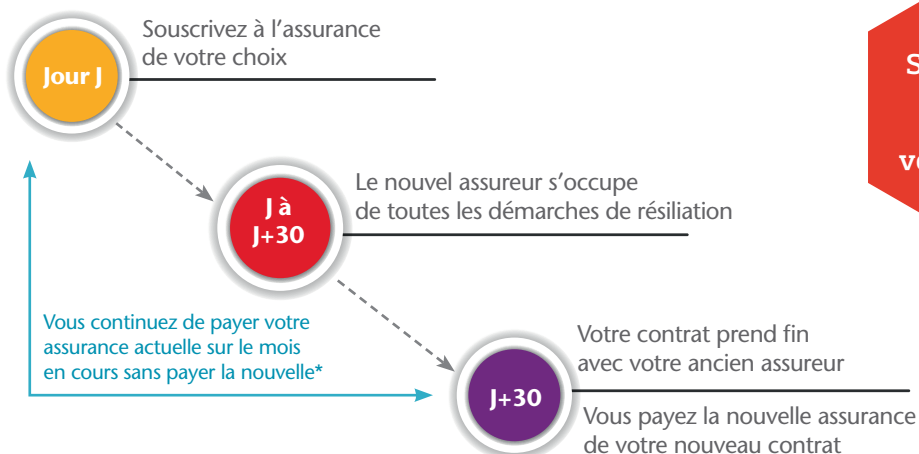
Conseil

Comment changer facilement d'assurance ?

Il n'est plus nécessaire d'attendre la date d'anniversaire de votre contrat pour résilier votre assurance !

Avec la loi Hamon, vous pouvez désormais résilier votre contrat d'assurance à tout moment au bout d'un an. Et tout cela, sans aucun motif !

Pour résilier votre assurance Auto, Habitation et Emprunteur



* En cas de règlement annuel, remboursement au prorata temporis